

Mairie de CHARTAINVILLIERS
28130

Téléphone: 02 37 32 32 91
Email : mairie.chartainvilliers@wanadoo

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 12/ 2024

OBJET :

TAUX D'IMPOSITION
DES TAXES DIRECTES
LOCALES 2024

Date de la convocation
du Conseil Municipal :

21 Mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre Avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, maire.

Étaient présents : Mesdames Danielle BENOIST, Janine CHEUL, Cécile DE BEIR et Dominique LEJEUNE, Messieurs David CHOLLEY, Serge DROIT Fabrice TANTY et Didier VERNIOL

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Madame Claudie PICHOT et Messieurs Guy BOUAZIZ (pouvoir à Mme Lejeune), et Thierry GARNIER (pouvoir à Mr Boutin)

Madame Janine CHEUL a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les taux d'impositions votés en 2023, concernant la taxe foncière sur le bâti, la taxe foncière sur le non bâti et la taxe d'habitation.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales, comme suit :

- Taxe foncière bâti : 44,50 %
- Taxe foncière non bâti : 33,55 %
- Taxe d'habitation : 11.89%

Certifié exécutoire
Compte tenu de sa
Réception en Préfecture
Et de sa publication

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800841-20240404-12-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024
Publication : 09/04/2024



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire

